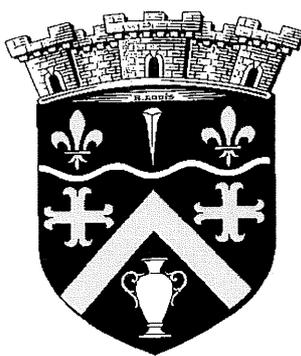


**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2017**

**La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** – Mes chers collègues, il est 18h00, je vais vous inviter à gagner vos places pour que nous puissions ouvrir cette séance du Conseil Municipal de Mennecy en commençant comme il se doit par l'appel.

Le quorum est atteint.

Vous avez pu prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir. Il convient d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 3 mars. Y-a-t-il des remarques sur ce procès verbal ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Aucun avis contraire, ni aucune abstention, il est donc adopté.

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** – Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Jérémie ARTHUIS. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Jérémie ARTHUIS est désigné à l'unanimité et nous l'en félicitons. Nous pouvons rentrer dans le vif de ce Conseil Municipal.

**I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Adoption du contrat de ruralité du territoire du Val d'Essonne

**M. LE MAIRE.** – Il s'agit, comme vous le savez de potentialité de subventions mises en place par l'Etat au travers des structures intercommunales, le tout sur des enveloppes n'étant pas arrêtées, n'étant pas déterminées et donc dans le cadre duquel l'Etat demande aux communes regroupées et concertées par leurs intercommunalités de faire part de l'ensemble de leurs projets qui, dans les années à venir, pourraient faire l'objet de subventions dans un certain nombre de cadres fixés par l'Etat avec, en face, je ne vous le cache pas, un point d'interrogation complet sur le fait de savoir s'il y aura des subventions, si le montant de ces subventions sera important ou complètement symbolique et même, de savoir si ce dispositif qui a été lancé en urgence à l'automne survivra au printemps. Nous nous sommes pliés, comme toutes les communes de la CCVE et comme toutes les intercommunalités concernées dans ce département, à ce jeu. Nous avons donc été amenés à lister pour deux millions cent soixante mille euros d'opérations pour rentrer dans les critères de subventions du contrat de ruralité. Je pense qu'en bout de course, nous serons extrêmement loin de ces deux millions cent soixante mille euros mais, puisque l'on nous demande et bien nous avons fait notre liste de courses à la Prévert. Est-ce qu'il y a des interrogations ou bien des demandes de précisions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

## II. FINANCES

### Rapporteur : Claude GARRO

#### 2. Approbation du compte de gestion 2016 dressé par Madame le Receveur Municipal

**M. GARRO.** – Bonsoir chers collègues, la première délibération est un exercice annuel qui consiste à donner quitus au percepteur pour sa gestion dans la mesure où son compte est exactement comparable et similaire au compte administratif de la commune.

**M. FERET.** – J'ai une question à poser avant de voter. J'ai posé cette question par écrit et comme c'est vaste, je n'attends pas de réponses exhaustives mais cependant, je m'étonne de la valeur de tout ce qui est mis à disposition du SIARCE entre six et sept millions, ça me paraît peu pour l'ensemble des réseaux de la ville et donc la question que je veux poser c'est, pourquoi la valeur des actifs de la ville ne change pas autant que les investissements faits dans l'exercice que nous clôturons moins les amortissements ?

**M. GARRO.** – Ce n'est pas tout à fait en rapport avec le compte de gestion et le compte administratif car là, nous parlons du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2016. Pour le reste, il y a juste une question à laquelle je peux répondre, c'est le pourquoi de l'augmentation des investissements d'une année sur l'autre ne figure pas en totalité dans la suite. C'est tout simplement puisque lorsque l'on parle de budget d'investissement, dans ce montant, il y a les investissements de report de l'année dernière, il y a tout ce qui concerne le remboursement du capital de nos emprunts, le PP verveille etc... ce qui fait que ça ramène aux investissements réels directs à un montant nettement inférieur au montant que vous avez signalé, mon cher collègue, sur votre question. Pour le reste, le SIARCE est délégataire de la commune depuis 2008, c'est lui qui gère à la fois le patrimoine que nous lui avons transféré en matière d'eau, de rivière et maintenant de compétence gaz, c'est lui qui amortit et tout cela se trouve dans les comptes du SIARCE auprès duquel, je crois, vous avez demandé rendez-vous prochainement. Donc, on vous donnera la réponse, là, je reviens sur le compte de gestion du percepteur pour l'année 2016.

**M. FERET.** – Très bien, merci.

### **Le Conseil Municipal,**

### **Après délibération,**

### **Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

3. Approbation du compte administratif 2016 du Budget Principal

**M. GARRO.** – Il traduit l'exécution du budget au cours de l'année précédente en l'espèce, au cours de l'année 2016. Il est de tradition et c'est même d'obligation que le Maire sorte lors du moment du vote de ce budget puisque ça traduit la politique qui est menée au nom de l'équipe durant l'année. Notre compte administratif 2016 s'établit en deux sections : investissement et fonctionnement comme le budget général et nous constatons pour chacune des deux sections un résultat positif. Vous avez dû recevoir avec les convocations un petit exposé de présentation, je vais faire bref et répondrai aux questions si vous en avez bien évidemment. En matière d'investissement, les recettes de 2016 se sont élevées à 4 464 494 € et les dépenses à 3 744 415 € ce qui nous donne un résultat positif de 720 079 €. Le détail de ces dépenses vous est donné dans le petit document de présentation qui a été réalisé par mes services. Vous avez également les crédits de report qui sont inscrits dans ces trois millions mais qui ne sont pas complètement réalisés pour 609 565 et vous en avez le détail page 2. En ce qui concerne les recettes, elles se sont donc élevées à 4 464 494 €, vous en avez le détail, la différence nous donne donc ce résultat positif de 720 079 €. En matière de fonctionnement, nous constatons un résultat positif, les recettes ont été de 19 286 051 €, les dépenses de 18 759 022 €, soit un résultat positif de fonctionnement en 2016 de 527 029 €. Avez-vous des questions sur cette exécution budgétaire de l'année 2016 ?

**M. FERET.** – Qu'est ce qui explique le reste à réaliser de 609 565 € dans les dépenses d'investissement ? Pour quelles raisons n'arrive-t-on pas à exécuter le budget ?

**M. GARRO.** – Ce sont les dépenses qui n'ont pas été réalisées. Aucun budget d'investissement n'est exécuté dans une année.

**M. FERET.** – Pourquoi ce montant ?

**M. GARRO.** – Parce que cela c'est passé comme ça dans l'année 2016.

**M. RICHOMME.** – La question de Monsieur FERET c'est : quels sont les investissements qui n'ont pas été réalisés en 2016 et qui seront reportés en 2017 ?

**M. GARRO.** – Vous avez la liste en page 2, je viens de vous le dire, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ? Je ne comprends pas la question. Il y a des dépenses qui n'ont pas été terminées à la fin de l'exercice et il y a des recettes qui n'ont pas été encaissées à la fin de l'exercice. Pour chaque budget d'investissement de toutes les communes de France et de Navarre, ça se passe comme ça et chez nous également, depuis toujours. Je suis étonné que Monsieur FERET qui est au Conseil depuis 2008 ne sache pas ça, c'est curieux.

**M. RICHOMME.** – Ce n'est pas la question. La question c'est pour quelles raisons certaines dépenses n'ont pas eu lieu. Y-a-t-il eu des problèmes sur les projets ? Ou, est-ce que ça a été reporté pour cause budgétaire ?

**M. GARRO.** – Ce sont des travaux qui sont en cours mais qui ne sont pas achevés ou qui ne sont pas payés ou qui ne sont pas encaissés à la clôture, à l'instant t. C'est ça un budget d'investissement, ça n'a rien de nouveau. Je ne comprends pas bien votre interrogation.

**M. FERET.** – En fait, j'anticipe un point qui est plus loin dans l'ordre du jour, à propos du vote des taux et qui choisit aussi un produit et donc des recettes pour le budget que nous allons voter pour 2017. Ces taux et ces produits augmentent. Alors, il y a l'explication du SIARCE d'une part, j'ai bien compris, mais il y a une augmentation qui est supérieure au volet SIARCE. Donc, si vous n'arrivez pas à dépenser tout ce que nous avons choisi de prendre comme recettes pour 2016, pourquoi augmenter encore 2017 ?

**M. GARRO.** – Je répondrai à la question concernant l'augmentation des taux quand le moment sera venu mais ces sommes dont vous parlez, Monsieur FERET, on va les dépenser. A la clôture de l'exercice, elles sont engagées, sinon ça ne serait pas des reports.

**M. FERET.** – C'est le mot que j'attendais, elles sont engagées mais pas encore dépensées.

**M. GARRO.** – Comme tous les ans ! Bien, le règlement prévoit la nomination d'un Président de séance pendant l'absence du Maire. Qui est candidat ? Madame la première Adjointe ?

**Mme PIOFFET.** – Oui. Il n'y a plus de questions ? Alors nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**Mme PIOFFET.** – Je vous remercie. Monsieur le Maire, vous pouvez reprendre votre place.

4. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**M. GARRO.** – Comme je viens de vous l'indiquer, nous avons constaté un résultat positif en matière de budget d'investissement, un résultat positif en matière de budget de fonctionnement. Nous proposons d'affecter ces sommes à notre budget d'investissement 2017, ce qui réduira d'autant nos besoins de financements par ailleurs. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

5. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2016

**M. GARRO.** – Il n'y a pas eu grand chose de fait en 2016. Il y a eu deux cessions. Une rétrocession de voirie, le 17 avril 2015, ce n'est pas une faute de frappe, mais c'est la date où il y a eu la cession mais l'encaissement n'est intervenu que sur 2016 pour un produit de 1 € symbolique. Et, il y a eu la cession d'une propriété bâtie au 9 rue du Puits Massé pour 180 000 €. Là, c'est un donné acte.

6. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

**M. GARRO.** – C'est également une délibération annuelle. C'est une délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement. Dans la réglementation en vigueur, les biens d'un montant unitaire inférieur à 500 € sont affectés en section de fonctionnement, notamment si leur durabilité est inférieure à 1 an. Il est intéressant pour les communes que ce seuil soit porté à un niveau inférieur, ça nous permet de récupérer du FCTVA, 2 ans après. Nous vous proposons de fixer ce seuil non pas à 500 mais à 250 €, c'est ce que nous faisons tous les ans depuis un certain nombre d'années.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

7. Vote des taux d'imposition 2017

**M. GARRO.** – Depuis 2014, les taux n'ont pas évolué. Ils étaient de 18,48 % pour la taxe d'habitation, de 18,63 % pour la taxe foncière, et de 104,08 % pour la taxe foncière non bâti, qui, à Mennecey, n'est pas très importante. Compte-tenu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier du SIARCE et d'autres syndicats similaires, les contributions des communes adhérentes à ces syndicats ne pourront pas être fiscalisées sur l'année 2017. Le paragraphe suivant, j'ai constaté aujourd'hui et je m'en excuse, qu'il n'était pas extrêmement explicite. Il convient de lire non pas « la commune de Mennecey n'est pas autorisée », mais le « SIARCE n'est pas autorisé par madame la Préfète à prélever en 2017, les participations lui revenant sur le produit des impôts locaux » comme ce fut le cas les années précédentes, soit un montant de 541 161,21 €. Alors, toutes les communes adhérentes au SIARCE ont le même problème que nous, certaines auront une cotisation qui est appelée à hauteur de 2 millions, je crois que ça concerne Corbeil. Pour nous, c'est 541 161 €. Nous devons cotiser, alors qu'auparavant c'était les habitants qui trouvaient cette cotisation sur leur feuille de taxe d'habitation et sur leur feuille de taxe foncière. Pour prendre un exemple à partir de deux feuilles qui me sont chères à tous les sens du mot, j'avais une cotisation de 50 € sur ma taxe foncière à la colonne « syndicat de communes » et une cotisation de plus de 100 € sur la taxe d'habitation toujours dans la colonne « syndicat de communes ». En 2017, ces 2 sommes vont disparaître. Donc, le SIARCE ne percevra plus directement sur vous, sur moi, sur les uns, sur les autres directement leur cotisation. Il va nous envoyer un appel de fond à nous, commune. Donc, cette somme se traduit par une augmentation de nos taux de 6,3 %, ce qui porte les taux à 19,64 %, à 19,80 % et à 110,63 %. Mais pour les habitants, cette opération doit s'avérer neutre. Pour répondre à la question de notre collègue

FERET, il se trouve que lorsque l'on compare le montant des impôts, taxe foncière, taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti perçues en 2016 et celles que nous avons inscrites dans le budget 2017, il y a un écart d'un peu plus de 800 000 € alors que nous n'avons besoin que de 500 000 € pour payer le SIARCE ; c'est l'effet des vases. Nous avons cette année une augmentation des bases extrêmement importante. 414 000 de plus pour la taxe d'habitation, 386 000 de plus pour la taxe foncière et 24 000 de plus pour la taxe foncier non bâti. Donc, c'est l'application des ces taux nouveaux à ces bases nouvelles qui génèrent ces suppléments de revenus en matière d'impôts et pour les habitants qui sont anciennement taxés, c'est complètement neutre. Ça ne les affecte pas. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**M. RICHOMME.** – Oui, mais c'est quand même pitoyable car en 2014, vous avez augmenté les impôts de 18 %. Là vous les augmentez encore de 6,3 %. Vous nous expliquez que c'est pour le SIARCE, mais comme vous venez de le dire, il y a 500 000 € pour le SIARCE et 800 000 € pour la commune, ce qui fait qu'il y a 300 000 € qui ne seront pas invisibles pour les menneçois. Vous venez de nous faire la démonstration que ça va disparaître de notre feuille d'impôt mais au total pour les menneçois, c'est 300 000 € de plus. On va payer 6,3 % d'impôts de plus et ça va recouvrir bien plus que ce que l'on était prélevé dans la petite colonne SIARCE donc sur le bilan, on a 18% d'augmentation en 2014. L'année dernière, vous n'avez pas touché aux taux, cette année encore 6,3 %. C'est quand même pitoyable de taxer autant les gens et de ne pas être capable de gérer son budget. Alors vous allez encore nous dire, car cela fait des années qu'on l'entend, que c'est la faute de l'Etat, que c'est la faute du gouvernement, que c'est parce que les dotations des communes se font plus rares etc...C'est un fait, mais chaque commune doit faire des économies. Nous, je ne vois pas encore où elles sont les économies. Les classes moyennes sont ponctionnées à mort sur Mennecy, comme ailleurs. Notre ville voit sa population augmenter, donc il y a perception pour la commune de plus de taxe d'habitation. On voit tous les jours des embouteillages, tous les jours des logements qui se construisent, tous les jours notre qualité de vie diminue et nos impôts augmentent.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. Excuse-moi Claude mais là, on est sur une déclaration politique, il n'y a rien à comprendre de la part de quelqu'un qui n'a pas fait l'effort de venir en commission des finances. S'il avait quelque chose à travailler ou à comprendre, ils auraient fait l'effort de venir en commission des finances, chose que nous n'avons pas eu le plaisir d'avoir puisque cette commission s'est faite intra aux membres de la majorité. Pour le reste, je vous laisse à vos effets de manche, de vierge et de vertu outragés Monsieur RICHOMME. Ce que vous nous dites concrètement, c'est que vous souhaiteriez que nous baissions les taux du montant de l'augmentation mécanique des bases ce qui ne se fait dans aucune commune et qui, de toute façon, n'aurait aucune visibilité pour les habitants. Pour le reste, le SIARCE percevait une somme directement auprès des habitants, il ne la percevra plus auprès des habitants mais auprès de la commune. Comme la commune ne va pas aller impacter un demi-million sur ses recettes pour aller payer le SIARCE, la commune se substitue au SIARCE pour lever l'impôt à la place du SIARCE. Il y avait une colonne d'impôt qui disparaît, qui va glisser sur la commune et qui, l'année prochaine, repartira sur le SIARCE. C'est quelque chose qui est totalement neutre, blanc et transparent. Soit il faut méconnaître la comptabilité publique, soit il faut être particulièrement de mauvaise foi pour ne pas l'entendre. Sur ce, nous passons au vote, je pense que ce débat suffit.

**M. FERET.** – Question technique pour Claude GARRO. Les bases évoluent principalement à cause des nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M. GARRO.** – Non, les locaux professionnels ne concernent pas la commune. Elles sont perçues par la CCVE. Que ce soit le foncier ou la cotisation sur le chiffre d'affaires, c'est perçu par la CCVE. Nous, ce ne sont que les impôts sur les habitants.

**M. LE MAIRE.** – Merci Monsieur GARRO pour cette précision. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

8. Adoption du Budget Primitif 2017 – budget principal de la commune

**M. GARRO.** – Maintenant je vais en revenir au budget lui-même, notre budget primitif 2017 qui s’inscrit dans la grande ligne des orientations que nous avons présentées le 3 mars dernier. Prise en compte des contraintes et du contexte économique, prise en compte des dispositions législatives et réglementaires, prise en compte du désengagement financier de l’Etat qui atteint désormais les limites du supportable. Certains trouvent ces explications redondantes, mais c’est pourtant la triste vérité. Perdre près d’un million quatre cent mille euros de recettes en 2013 et en 2017, cela ne me paraît pas anecdotique. De toute façon, comme me le disait fort à propos un ancien Maire de Mennecey, qui se trouve assis à ma droite, la répétition a valeur pédagogique. Malgré la difficulté de l’exercice et au prix d’arbitrages et de mesures parfois fort contraignantes, nous avons réussi cette année encore à bâtir un budget qui permettra aux services municipaux de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement, qui préservera la qualité des services rendus à la population et qui nous permettra de poursuivre notre programme d’investissement principalement dans le domaine scolaire, en matière de voirie et de sécurité. Le montant du budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 19 150 000 €. C’est un peu plus que le réalisé 2016 mais ça inclut les 541 000 € que nous devons cotiser cette année au SIARCE, sinon le BP s’équilibrerait à 18 600 000 €, donc une diminution conséquente, fruit de nos efforts pour rationaliser le fonctionnement de nos services. Les postes de dépenses principaux sont les frais de personnel qui s’étaient élevés à 11 657 000 l’an dernier et que nous avons stabilisés à 11 621 000 en 2017, légèrement en dessous de ce que l’on a fait l’an dernier, je préfère dire stabiliser que diminuer mais au moins il n’y a pas de hausse sur ce poste. Pour atteindre ce résultat, nous avons dû prendre des mesures, certes difficiles mais nécessaires et équilibrées parmi lesquelles, on en a déjà parlé lors du DOB : non reconduction de certains contrats, non remplacement de titulaires partis ou devant partir à la retraite, renoncement à des embauches envisagées et de ce fait, réorganisation de certains services par redéploiement interne.

En ce qui concerne les charges à caractère général, qui comprennent tous les frais de fonctionnement des services : achats, prestations, fluides, consommations, assurances, contrats, locations, maintenances, elles sont de 4 160 000 € contre 4 500 000 réalisés en 2016. Ce chapitre est donc en baisse de 7,70 % par rapport au réalisé précédent. Cela traduit notre politique de réduction des coûts de nombreux services et cela correspond également au ralentissement du rythme de certaines opérations et manifestations. En atténuation de produits, nous constatons une nouvelle hausse du FPIC qui passe de 276 641€ en 2016 à 302 823 €. L’augmentation de 2017 sur 2016 est de 9,50 %. Depuis 2013, la hausse du FPIC a été, je vous le rappelle, de 470 %, excusez-moi du peu. Les autres charges de gestion courante s’élèvent à 1 127 000 €. Elles regroupent principalement les subventions aux associations sportives, culturelles, à caractère social et à divers organismes comme la caisse des

écoles ou le CCAS ; tout ceci pour près de 400 000 €. Il y a d'abord les indemnités des élus, poste en diminution car le Maire et les Adjoints ont décidé de renoncer à une partie de leurs indemnités. Néanmoins, ce poste connaît une augmentation globale mécanique de 90 %, car c'est ici que nous faisons figurer cette fameuse cotisation exceptionnelle au SIARCE qui fait couler tant d'encre, alors que c'est relativement simple et, qui n'existait pas sous cette forme, je vous le rappelle pour la troisième fois en 2016 et qui n'existera normalement plus en 2018. Les charges financières, ce sont les intérêts de nos emprunts et des autres dettes de la commune ; elles figurent au chapitre 66 et passent sous la barre du million d'euros. 986 000 € dans le budget de cette année contre 1 044 657 euros l'an dernier. Les charges exceptionnelles prévues au chapitre 67 s'élèvent à 20 000 €. Le virement à la section d'investissement qui constitue notre autofinancement s'élève lui à 418 265 €. Enfin, nous avons pu constituer une provision de 105 000 € pour répondre à d'éventuelles dépenses imprévues et il y en a toujours, vous le savez bien. Ça, ce sont les dépenses. Les recettes sont également de 19 150 000 € et proviennent de 3 sources principales : les dotations et participations de l'Etat et d'autres organismes comme la CAF, le Département ou la Région et ces dotations s'élèveront à 2 175 428 €, en baisse de 632 000 €, j'arrondis, par rapport au réalisé 2016. La DGF doit diminuer de 375 000 €, la DSU de 12 000 €, les subventions CAF de 17 000 €. Quelques postes sont, en parallèle, en hausse comme l'allocation pour les emplois d'avenir plus 10 000 €, car nous employons des contrats dans ce secteur et diverses subventions de l'Etat pour la culture, notamment pour 34 000 €. Les compensations concernant la fiscalité directe locale restent stables. Le produit des services devrait être en augmentation lui, du fait de la hausse prévue de certains de nos tarifs. Nous avons inscrit un crédit d'1 547 000 € à ce titre pour un réalisé 2016 de 1 453 000 €, soit une hausse d'un peu moins de 100 000 €. Les impôts et taxes, dont nous venons de parler, qui constituent le plus important poste de nos recettes se sont élevés à 14 165 281 € en 2016. On trouve principalement là, les impôts directs locaux, taxes foncières, taxes d'habitation, l'attribution de compensation de la CCVE, la taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation, l'un des principaux postes en valeur. Ces postes ont été reconduits à l'identique du réalisé 2016, sauf les droits de mutation arbitrés prudemment à 530 000 €, poste très fluctuant selon les années, et les impôts qui augmentent, du fait de la hausse mécanique des bases et d'une majoration de nos taux pour tenir compte de la cotisation SIARCE, on en reparle pour la quatrième fois, qui sera versée, cette année, directement par la commune. Les bases 2017, qui viennent de nous être notifiées, sont en forte augmentation et génèrent un supplément de recettes de plus de 700 000 €. Au total, le produit attendu pour ce poste impôts et taxes est de 14 860 735 €. On trouve également des produits de gestion courante constitués principalement par les revenus de nos immeubles, ils ont été évalués à 126 000 €. C'est l'équivalent de ce que nous avons perçu en 2016. Les produits exceptionnels, dont on ne peut prévoir à l'avance le montant, on a mis un crédit de 23 600 € et les atténuations de charges constituées principalement par les remboursements de salaire pour les arrêts maladies, les accidents du travail, les maternités qui sont estimés à 281 000 €. Voilà les principales recettes de notre budget de fonctionnement 2017. En ce qui concerne l'investissement, ce budget a été doté de 5 166 628 €. Cela va nous permettre d'effectuer le règlement de nos dépenses obligatoires, principalement le règlement de nos emprunts, de poursuivre les travaux restant à réaliser à la clôture de l'exercice précédent, puisque nous réintégrons les restes à recevoir, de même que nous avons réintégré en dépenses, les restes à réaliser et les projets nouveaux, qui eux s'élèvent à 2 900 000 €. Donc, sur 5 166 000 € de budget d'investissement, Monsieur FERET, les projets nouveaux ne sont que de 2 900 000 € et, chaque année, c'est comme cela. C'est pour cela que l'on constatait une différence entre l'augmentation de la valeur du capital et le montant du budget d'investissement. Alors les projets nouveaux qui s'élèvent à 2 900 000 € concernent le secteur scolaire pour 600 000 €, poursuite des travaux d'agrandissement de l'Ormeteau, réfection de l'enrobé de la cour, création des évacuations de secours à l'école de la Sablière, diverses maîtrises d'œuvres, travaux divers en régie, achat de matériel et mobilier pour tous nos groupes scolaires ; construction d'un nouveau garage, 276 000 €, première tranche dans le budget 2017. Ce garage va se situer dans le Parc de Villeroy et cette opération est rendue nécessaire à la poursuite de l'extension de l'école de la Sablière. Nous

allons créer 4 salles et un réfectoire ; travaux de voirie, très importants, 1 000 000 € sont consacrés à la réfection de la rue du Maréchal Leclerc, à la mise aux normes de trottoirs avenue de Neufville et boulevard de la Verville, réfection de chaussées dans toute la commune, marquage de pistes cyclables, sécurisation des abords de l'école du Clos Renault, création de parkings supplémentaires au stade Alexandre Rideau, mise en place de ralentisseurs, création d'une allée en enrobé entre le parking des Myrtilles et la rue des Porcelaines, extension des réseaux ERDF. En matière d'urbanisme : crédit de 420 000 € pour l'acquisition auprès de la SORGEM, aménageur de la ZAC Montvrain II, d'un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> destiné à recevoir le cinéma qui va être implanté à Mennecey dans le cadre d'un bail emphytéotique. Sécurité : 160 000 € d'acquisition de véhicules équipés cynophile pour la Police Municipale, matériel de protection pour la PM, installation de caméras, AMO pour les nouveaux systèmes vidéo : puis, sur tous les bâtiments, les travaux d'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) pour 110 000 €. Ces investissements 2017 seront financés par les restes à encaisser de 268 000 €, vous avez vu dans le compte administratif, par le FCTVA sur les travaux 2015, 262 000 €, par des subventions de l'Etat, du Département et par divers organismes, par des cessions, 260 000 € (pavillon rue des prunelles et un parking), par de la taxe d'aménagement, par des PUP. Ce qui représente un montant total de recettes de 2 250 000 €. Nous avons également un virement de la section de fonctionnement qui constitue notre autofinancement, le complément sera financé par un emprunt d'équilibre qui ne devrait pas dépasser et sera même inférieur je pense à 1 000 000 €. Avez-vous des questions ?

**M. FERET.** – Quelles sont les possibilités de souplesse, si cela ne se passe pas comme prévu. Par exemple, il fait plus froid que prévu, les dépenses de chauffage sont plus importantes que celles qui ont été écrites au budget. On ne va, bien sûr, pas couper le chauffage dans les écoles et dans les crèches. Est-il possible de faire changer pour s'adapter à des circonstances imposées à la ville ?

**M. GARRO.** – Il y a déjà des virements qui peuvent être faits en différents crédits et il y a surtout un crédit de réserve de 105 000 € qui s'appelle « dépenses imprévues » destiné à ce genre d'évènements.

**M. LE MAIRE.** – Bien, d'autres interventions sur ce budget 2017 de la commune de Mennecey ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie Monsieur la rapporteur. Je tenais à vous remercier également, pour le travail extrêmement important que vous avez fourni avec le service des finances, je salue Isabelle FIZELLE qui est ici avec nous ce soir, et également son adjointe qui a très fortement travaillé sur ce sujet, Corinne HEYRMAN, et puis l'ensemble des élus qui, dans le cadre de leurs

délégations, ont été amenés à travailler pour aller dans un sens de diminution des dépenses pour permettre de ne pas augmenter la fiscalité communale cette année. Soyez-en tous remerciés et particulièrement les chefs d'orchestre.

9. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2016 : rapport annuel d'emploi

**M. GARRO.** – Le point suivant est un porté à connaissance, c'est le rapport annuel sur l'emploi de la DSUCS qui est la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Nous avons perçu à ce titre en 2016 un montant de 121 091 €, charge pour nous d'avoir un certain nombre d'actions dans le secteur social vers la jeunesse, vers le sport etc ... Isabelle FIZELLE nous a fait un rapport des principales dépenses de l'année qui entrent dans le cadre de cette DSUCS. Vous pouvez constater que nous avons dépensé largement plus que ces 121 000 €. On pourrait même rajouter les actions liées au festival du livre puisque nous récompensons tous les enfants de la commune qui participent au concours de lecture par des achats de livres et en leur offrant un spectacle de théâtre. Voilà, donc c'est un porté à connaissance de ce qui a été fait dans le cadre de la DSUCS 2016. Nous aurons en 2017, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure dans les recettes du budget de fonctionnement, une baisse de 10 % là aussi, puisque nous ne percevons que 108 981€ à ce titre pour engager des actions dans ce domaine de compétence.

**M. RICHOMME.** – Au dernier conseil, vous nous avez remis le recueil du salon du livre avec les expressions des menneçons. Il y a une petite qui est en 6<sup>ème</sup> qui s'appelle Elisa qui a été primée et on lui avait dit que de ce fait, elle serait publiée mais à la lecture du document remis, je n'ai pas trouvé son texte.

**M. GARRO.** – Le recueil concerne le concours de nouvelles, c'est-à-dire des adultes qui participent à un concours de nouvelles. Les enfants des écoles qui participent à des concours d'écriture reçoivent des livres, des bons d'achat, on ne publie pas leurs documents. On les utilise au salon du livre dans un recueil dit « unique », que les gens qui visitaient, pouvaient consulter mais on ne publie pas les travaux de tous les enfants. Il y a eu 1 200 élèves qui ont participé cette année, donc on ne peut pas les publier.

**M. RICHOMME.** – Le professeur de français m'indiquait que le Maire avait indiqué que les « primants » auraient été publiés.

**M. LE MAIRE.** – Alors si je peux me permettre, n'ayant pas, pour cause de congés cette année, participé au salon du livre, j'aurais eu du mal à indiquer quoi que ce soit à qui que ce soit. Je l'avoue, c'est scandaleux, mais il m'arrive de prendre des congés et même de les prendre occasionnellement pendant des manifestations communales importantes. Mais, vous savez, dès que quelque chose ne va pas dans la ville, c'est le Maire.

**M. RICHOMME.** – Mais ce n'est pas une discussion que vous avez eu lors du salon du livre.

**M. LE MAIRE.** – Là-dessus je vous le dis très clairement, non. Après, il a dû y avoir une incompréhension, mais on prête généralement beaucoup de choses au Maire en bien ou en mal, selon que l'on soit satisfait ou que l'on ne le soit pas.

**M. GARRO.** – Tous les primés, comme vous les appelez, ont des récompenses et assez conséquentes. Il y a des bons d'achat de librairie, des livres mais sortir un recueil de leurs travaux, en plus, c'est par section, les 6<sup>ème</sup> ont un devoir, les 5<sup>ème</sup> en ont un autre ; vous voyez, ça me paraît infaisable. Par contre, les 2 jours du salon, tous les travaux ont été mis à disposition des visiteurs.

10. Dépenses à imputer au compte 6232 – fêtes et cérémonies

**M. GARRO.** – C'est une demande de Madame GRANGE, de la trésorerie principale de la Ferté Alais. Vous savez que l'on a changé de perception et donc de percepteur. C'est une demande qui est faite à toute les communes de sa circonscription et qui a également été faite à la CCVE. Nous devons lui fournir la liste de toutes les dépenses qui sont prises en charge au compte 6232, fêtes et cérémonies. Ce ne sont pas les dépenses en tant que telles, ce sont les catégories de dépenses. Donc, on a listé tout ce qui au cours des années précédentes avait été porté dans ce compte et nous avons fait, à sa demande, un projet de délibération. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

11. Actualisation annuelle des tarifs municipaux

**M. GARRO.** – Je pense que vous avez pris connaissance des nouveaux tarifs et de la note de présentation. Avez-vous des questions ?

**M. FERET.** – Je n'ai pas vu les tarifs de la restauration scolaire.

**M. GARRO.** – Non, pour l'instant la restauration scolaire n'est pas affectée par une modification de la tarification. Nous gardons ça pour la rentrée prochaine.

**M. FERET.** – Oui, car il y a des tarifs qui changent dans cette délibération, mais le changement ne sera appliqué qu'au 1<sup>er</sup> septembre, donc il y aura peut-être un changement pour la restauration scolaire pour le 1<sup>er</sup> septembre ?

**M. GARRO.** – Oui, c'est un domaine vaste et complexe qui nécessite une réflexion importante, c'est pour cela que nous nous donnons un peu de temps et que, vraisemblablement, c'est au conseil de juillet que cette délibération sera proposée. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

12. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – programme 2017

**M. GARRO.** – La DETR, vous le savez, comme tous les ans, on en parle. La commune de Mennecey est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. C'est la préfète qui détermine en liaison avec une commission consultative d'élus, la liste des travaux éligibles. La commune de Mennecey, qui souhaite créer à terme une aire d'évolution dédiée aux activités de glisse urbaine à l'extérieur, dite skatepark, propose de demander une subvention au titre de la DETR 2017. Le coût d'un skatepark est d'environ 150 000 € TTC. Nous pouvons obtenir une DETR de 50 % du Hors Taxes, soit 62 500 €, le restant étant soit à la charge de la commune, soit par d'autres financements que nous pouvons chercher d'ici là. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	1	Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

13. Dotation de soutien à l'investissement public local 2017 au titre de la seconde part de la 1<sup>ère</sup> enveloppe – BOP 119 – dépôt d'une demande de subvention

**M. GARRO.** – C'est le Conseil Départemental qui a notifié l'attribution de subventions en date du 20 juin 2016. Compte tenu du montant total des travaux, ça concerne la mise aux normes des trottoirs avenue de Neufville et boulevard de la verville. On le fait en plusieurs tranches. Pour la tranche qui va être effectuée en 2017, le montant prévisionnel des travaux est de 317 185 € TTC. La subvention demandée est de 24 % du Hors Taxes, ce qui ferait 63 437 €. Les autres sources de financement sont le Contrat de Territoire avec le Département pour 116 222 € et la réserve parlementaire du Sénateur DELAHAYE pour 5 000 €. Donc, ça c'est la délibération qui nous permet de demander une dotation dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ),
-------------	----	---

		Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

14. Participation financière des communes aux frais de scolarité pour les enfants inscrits dans les écoles de Mennecy

**M. LE MAIRE.** – En l'absence de Marie-José PERRET, je vais vous demander de bien vouloir adopter la participation financière des communes aux frais de scolarité pour les enfants inscrits dans les écoles de la commune de Mennecy mais qui n'y habitent pas. Avez-vous des questions ?

**M. FERET.** – Merci Monsieur le Maire. Vous savez que je suis particulièrement sensible à ce point là. Je vois que vous avez changé le projet comme je vous l'avais suggéré. Par contre, je suis un peu mal à l'aise quand je vois que la délibération se focalise sur les enfants scolarisés en ULIS alors qu'en fait, le tarif, la décision concerne tous les enfants, sans distinction s'il est en ULIS ou bien dans une classe ordinaire. Pourquoi maintenir les demandes de scolarisation notamment en ULIS, il suffit de dire les demandes de scolarisation pour les enfants domiciliés dans d'autres communes. Ensuite, il faut bien comprendre que, si nous faisons un effort pour accueillir des enfants d'autres communes, nous exportons plus d'enfants que nous en importons. Nous avons, selon les statistiques de la CAF, 28 enfants d'âge école élémentaire, titulaires, allocataires de l'AEEH donc handicapés, lourdement handicapés et donc éligibles à ces classes qui s'appelaient CLIS et qui s'appellent ULIS maintenant. Donc, nos 12 places qui sont occupées à 8 ou 9 par des enfants de Mennecy et seulement 3 ou 4 enfants étrangers à Mennecy, extérieurs à Mennecy dans l'ULIS de Mennecy, c'est à mettre en face du solde c'est-à-dire 19, 20, 21 enfants de Mennecy qui sont obligés d'aller ailleurs. Donc, la délibération exprime la volonté de faire le même effort pour les enfants de Mennecy qui vont à l'extérieur que nous en demandons aux communes extérieures, lorsqu'elles nous envoient leurs enfants, mais c'est vrai pour tout le monde. Et pourquoi dire notamment en ULIS, ça me met mal à l'aise.

**M. LE MAIRE.** – Bien, je vous remercie de votre intéressante remarque. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**M. RICHOMME.** – Il n’y a pas de réponse ?

**M. LE MAIRE.** – Il n’y a pas de réponse à apporter. Tout est contenu dans la question et c’est limpide.

### III URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

15. Poursuite de la procédure de Déclaration d’Utilité Publique en vue de l’acquisition, par voie d’expropriation, de la parcelle cadastrée ZB n°351 située rue Paul Cézanne sur le lieu-dit « entre les deux voies » à Mennecey inscrite dans un aménagement d’ensemble comprenant des places de stationnement public, une piste cyclable et des jardins familiaux

**Mme DOUGNIAUX.** – Bonsoir, nous avons déjà délibéré le 20 décembre 2013 pour lancer cette procédure. Depuis nous avons réessayé de négocier à l’amiable avec les époux MARAIS mais ils ont rejeté toutes nos propositions. Nous poursuivons donc cette procédure. Nous vous avons transmis le dossier d’enquête publique qui sera envoyé en Préfecture. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non, passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

- 16 Echange parcellaire d’une partie de la parcelle cadastrée BE n°19, appartenant à la commune de Mennecey, contre l’emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée BE n°20, au 22 sentier Boucher, appartenant à M. et Mme COLLINET Christophe et Severine, pour une superficie d’environ 24 m<sup>2</sup>

**Mme DOUGNIAUX.** – Ensuite, nous avons deux délibérations semblables. La première est l’échange parcellaire d’une partie de la parcelle cadastrée BE n°19, appartenant à la commune de Mennecey, contre l’emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée BE n°20, au 22 sentier Boucher, appartenant à M. et Mme COLLINET Christophe et Severine, pour une superficie d’environ 24 m<sup>2</sup>. Y a-t-il des questions ? Non, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

- 17 Echange parcellaire d'une partie de la parcelle cadastrée BE n°19, appartenant à la commune de Mennecy, contre l'emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée BE n°21, au 20 sentier Boucher, appartenant à Mme Joelle TAULET/DIDIERJEAN, pour une superficie d'environ 47 m<sup>2</sup>  
**Mme DOUGNIAUX.** – Délibération similaire, l'échange parcellaire d'une partie de la parcelle cadastrée BE n°19, appartenant à la commune de Mennecy, contre l'emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée BE n°21, au 20 sentier Boucher, appartenant à Mme Joelle TAULET/DIDIERJEAN, pour une superficie d'environ 47 m<sup>2</sup>. Y a-t-il des questions ? Non, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

- 18 Adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société OCEANIS Promotion pour la réalisation d'un programme de logements  
**Mme DOUGNIAUX.** – Un programme de logements qui devrait se réaliser au 6, 8 rue de la Sablière sur une superficie de 2 644 m<sup>2</sup>. Il s'agirait de construire 50 logements. Nous demandons la réalisation d'une convention de PUP pour prise en charge de création de places de stationnement. Le montant total du PUP serait de 375 000 € avec une prise en charge de différents programmes :

- création de places de stationnement devant le stade Alexandre Rideau ;
- travaux de réhabilitation et de rénovation des Orangeries ;
- réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Guitton ;
- travaux d'extension du garage du centre technique municipal ;
- travaux d'aménagement intérieur de l'école de l'Ormeteau ;
- création d'un skatepark ;
- réalisation d'une scène extérieure du théâtre ;
- extension du réseau électrique.

Vous avez les montants et les pourcentages de chaque opération dans la convention qui vous a été donnée. Y a-t-il des questions ?

**M. FERET.** – J'ai deux questions. S'il n'y avait pas de PUP, ce projet serait taxé au titre de la taxe d'équipement. Est-ce que le montant est comparable à 360 000 € ou inférieur, supérieur ?

Deuxième question, est-ce que ces 360 000 € de PUP sont déjà dans les recettes du budget ou cela fait partie des bonnes surprises potentielles ?

**M. LE MAIRE.** – Ces deux questions appellent deux réponses. Tout d'abord, le montant du PUP est supérieur à ce qu'aurait été une taxe d'aménagement à 20 %. Quand on met des PUP, c'est pour obliger le promoteur à payer encore plus que les 20 % qu'un certain nombre d'élus ne souhaitaient pas autour de cette table. Ceci, de manière à limiter et essayer de freiner les constructibilités et que les promoteurs et les propriétaires fonciers soient amenés à apporter leur quote part de financement à la commune ; nous sommes donc sur un montant supérieur. Deuxièmement, en tant que fin connaisseur du budget et de la chose budgétaire, comme vous n'avez cessé de nous le montrer au cours de ces années passées autour de cette table du Conseil Municipal et de cette soirée, vous ne manquerez pas d'une part, d'avoir examiné le budget primitif M 14 et de voir qu'il n'y avait pas de recettes correspondantes à celles qui vous sont proposées ce soir, et les recettes qui vous sont proposées ce soir sont phasées sur trois exercices budgétaires, une partie pouvant venir sur cette année, mais qui est complètement à la marge et essentiellement sur les années 2018 / 2019, concernant les grosses opérations d'investissement de la commune. Je rends la parole au rapporteur pour que nous puissions passer au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**M. LE MAIRE.** – Merci Madame DOUGNIAUX, je passe la parole à Madame PIOFFET qui va nous expliquer comment nous allons toucher 1500 euros de la Communauté de Communes pour

« Octobre rose » et pourquoi nous allons dénommer « Christine AGNIEL » pour lui rendre hommage, l'ancienne M.J.

### III. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

#### 19. Dénomination de l'extension du gymnase Maurice NIVOT

**Mme PIOFFET.** – Il s'agit de l'extension du gymnase Maurice NIVOT, plus précisément l'ancienne maison des jeunes que les membres de l'association ont souhaité dénommer Madame Christine AGNIEL. Madame Christine AGNIEL était diplômée d'architecture, de droit immobilier, de décoration et de publicité. Elle enseignait le dessin auprès d'enfants et d'adultes notamment dans les communes de Champcueil, de Soisy-sur-Seine et également à la fondation Serge DASSAULT. Elle a participé à de nombreux salons régionaux plus spécialement celui de Ballancourt, de Mennecey, de l'Hurepoix (mention en aquarelle en 1989), de l'Académie de Sénart (mention aquarelle en 1988), en province celui de Seynes les Alpes (1<sup>er</sup> prix en 1989), et en 1990 à la Galerie LA FORET à Paris.

Pour cette raison, les membres de l'association ont souhaité dénommer la salle « Christine AGNIEL ». Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

#### 20 Convention financière entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la commune de Mennecey pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose édition 2017 »

**Mme PIOFFET.** – La ville de Mennecey en partenariat avec le Lions Club, la Ligue contre le Cancer et la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) organise le dimanche 15 octobre 2017 et ce pour la quatrième année consécutive, la course solidaire « Octobre Rose ».

Cette manifestation sera soutenue financièrement par la CCVE pour la somme de 1 500 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie
-------------	----	---

		ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

#### IV. **PERSONNEL**

##### **Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

21. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet (2h30 hebdomadaires)

**M. LE MAIRE.** – Merci Madame PIOFFET. En l'absence de Xavier DUGOIN qui ne nous a toujours pas rejoints, je vous propose deux créations de postes pour le conservatoire. Il s'agit de deux remplacements d'agents, les deux d'ailleurs nous coûtant un petit peu moins cher individuellement que les agents qu'ils remplacent. Y a-t-il des questions particulières sur l'un ou sur l'autre ? Non, elles sont limpides. Donc, je vous propose de passer au vote pour la première délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

22. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet (5h30 hebdomadaires)

**M. LE MAIRE.** – Concernant cette seconde délibération, même vote ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

### 23. Adhésion au Centre Local d'Information de Coordination gérontologique (CLIC) Orgessonne

**M. LE MAIRE.** – Je vais vous demander si vous en êtes d'accord, ça n'est pas dans mon habitude et que je crois que je n'ai d'ailleurs jamais fait en tant que Maire, mais qui peut se faire si vous en êtes tous d'accord unanimement, c'est de rajouter une délibération sur table à l'ordre du jour concernant l'autorisation qui me serait donnée d'adhérer au CLIC Orgessonne, délibération qui nous est demandée instantanément par la CCVE dans le cadre de sa prise de compétence sur l'aide à domicile. Il faut savoir que Mennecy est l'une des deux seules communes qui n'est pas adhérente à un CLIC. La CCVE souhaiterait qu'avant que le transfert soit réalisé au 1<sup>er</sup> juillet, que la commune ait adhéré au CLIC de manière à ce que le transfert de l'ensemble de la compétence sur les aides à domicile mais également du CLIC, se fasse en même temps que pour les autres communes. Il se trouve que notre prochain Conseil Municipal se tiendra sur la première semaine de juillet et que la CCVE nous a fait part de ce souhait hors délai, pour que cette délibération puisse être jointe au cahier du conseil. Voilà pourquoi je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous l'adoptions sur table. Ceci étant, je ne la proposerai aux voix que s'il y a l'unanimité pour accepter que nous la proposons sur table. Je vais vous demander, chers collègues, s'il y a des oppositions avant peut-être des interrogations d'ailleurs?

Intervention d'une élue : Pourquoi n'a-t-on pas adhéré avant ?

**M. LE MAIRE.** – Parce que jusqu'à maintenant par rapport au volume de dossiers traités, nous considérons que nous pouvions fonctionner sans, purement intra Mennecy. Très concrètement, on a une évaporation d'une partie du public de Mennecy qui va sur d'autres secteurs et qui bénéficie du traitement du CLIC. La CCVE prenant la compétence pour l'ensemble, est amenée à demander aux deux ou trois communes qui ne sont pas adhérentes au CLIC de bien vouloir y adhérer avant le 1<sup>er</sup> juillet. Honnêtement, je n'y vois pas d'objections en termes de cohérence, de gestion ultérieure par contre, nous avons un véritable problème calendaire.

**M. FERET.** – Juste une question pour m'informer, il n'y a pas d'opposition. Cela concerne toutes les interventions à domicile aujourd'hui gérées par le CCAS ? Est-ce que cela va provoquer le transfert du personnel ? J'ignore combien travaille sur ce sujet là, à la CCVE.

**M. LE MAIRE.** – ça emporte le transfert des personnels et ça emporte, au travers d'une CLECT, un calcul entre les dépenses et les recettes transférées et s'il y a un coût net qui est transféré à la communauté de communes, ce coût est retranché de nos attributions de compensation. C'est-à-dire que si l'on a un personnel qui souhaitait ne pas partir ou qui s'opposait, on pourrait se retrouver à avoir des attributions de compensations qui diminuent. Aujourd'hui, on est sur une dizaine de personnel concerné.

**M. FERET.** – Si nous adoptons la délibération maintenant, la prise d'effet est quand ? Est ce que cela a un impact sur le budget que nous venons d'adopter ?

**M. LE MAIRE.** – Sur le transfert de compétences, il n’y a pas de changements puisque le transfert de compétences, nous l’avons déjà voté concernant les personnels. Concernant l’adhésion au CLIC, oui, il y aura un effet assez minime de 4 000 ou 5 000 € c'est-à-dire une signature au 30 juin pour être adhérente au transfert au 1<sup>er</sup> juillet et on sera sur un retrait de nos attributions de compensations à hauteur de la moitié annuelle du montant qui doit être de 8 000 à 10 000 €. On est sur des volumes sur lesquels, on a moyen de jouer dans le cadre de l’équilibrage annuel d’un budget. Y a t-il d’autres questions sur ce sujet ? Est-ce qu’il y a des élus qui s’opposent à ce que nous passions cette délibération sur table ? Pas d’opposition, pas d’abstention, je vous en remercie.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l’unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO, Marie-José PERRET( <i>pvr</i> ), Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD, Christine COLLET( <i>pvr</i> ), Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN( <i>pvr</i> ), Jean FERET, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI

**M. LE MAIRE.** – Elle est adoptée à l’unanimité. Je vous en remercie au nom de la communauté de communes.

## V. ETAT CIVIL

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

### 24. Jurés d’assises

**M. LE MAIRE.** – Nous avons à en désigner 33. A tour de rôle, nous allons appeler des numéros de liste électorale. Il y a 700 pages de 15 lignes, je vous demanderai à tous de me donner 2 chiffres. 1 entre 1 et 711, l’autre concernant la ligne c'est-à-dire entre 1 à 15. Nous nous arrêterons lorsque 33 personnes auront été désignées. Je demanderai à l’administration de nous dire stop lorsque l’ensemble des jurés auront été tirés. Nous allons commencer à ma gauche pour finir à ma droite.

Monsieur BOSSARD...

522 et 9 ; 333 et 8 ; 300 et 12 ; 38 et 12 ; 7 et 2 ; 40 et 11 ; 55 et 12 ; 355 et 12 ; 350 et 6 ; 710 et 14 ; 4 et 15 ; 6 et 3 ; 212 et 15 ; 127 et 4 ; 58 et 7 ; 115 et 13 ; 617 et 8 ; 2 et 3 ; 704 et 11 ; 666 et 6 ; 15 et 12 ; 300 et 10

**M. LE MAIRE.** – Je passe mon tour

320 et 2 ; 177 et 2 ; 120 et 10 ; 422 et 10 ; 400 et 10 ; 300 et 12 ; 700 et 8 ; 402 et 6 ; 43 et 7 ; 604 et 8 ; 67 et 11.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. Sauf imprévu, nous nous reverrons le 1<sup>er</sup> vendredi de juillet.

**La séance est levée à 18h50.**



**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**